

La solidarité ministérielle est un principe important que le gouvernement d'en face a foulé aux pieds. La solidarité ministérielle est importante parce qu'elle signifie que les décisions qui sont prises, même si elles sont difficiles à prendre, ne l'ont été qu'après de vives discussions internes. Cela n'existe plus, et nous sommes maintenant dirigés par un homme et une petite clique d'adjoints qu'il n'a cessé de constituer depuis son accession au pouvoir et qui constitue un appareil bureaucratique assez complexe et important dans son propre cabinet.

J'aimerais parler brièvement, monsieur l'Orateur, dans le temps dont je dispose, de certains autres exemples du genre de direction et de mauvais goût dont le premier ministre a fait preuve hier après-midi, alors qu'il avait l'occasion de traiter de questions courantes de quelque importance. Nous autres, de l'Ouest, avons été oubliés et complètement négligés dans le discours du trône. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) peut sourire, mais il sait bien que l'Ouest fait face à des problèmes graves parce qu'il a des biens de longue date avec cette partie du pays. Il n'empêche qu'on n'a tenu absolument aucun compte des importantes questions relatives au transport, par exemple les problèmes que pose le transport du grain et la façon dont le ministre des Transports (M. Lang) essaie de saper les excellentes recommandations de la Commission Hall. C'est une honte que le gouvernement n'ait rien prévu au cours de cette législature prolongée pour régler nos problèmes relatifs au transport du grain.

Un autre exemple des piètres qualités de chef du premier ministre, c'est la façon dont il a abordé les question aux ressources, la façon dont il a simplement et arbitrairement rejeté le droit des provinces atlantiques aux ressources minières sous-marines. C'était faire injure à tous les Canadiens et à toutes les provinces côtières du pays. Le premier ministre le regrettera amèrement, malgré son discours ronflant d'hier, nouvelle preuve de son arrogance et de son insolence envers les deux extrémités de notre pays. Il a bazarde la région atlantique et l'Ouest. Il comprend maintenant qu'il doit rechercher l'appui des deux provinces centrales, sans quoi c'en est fait de lui, et c'est ce à quoi nous assisterons au cours de la présente législature. Nous verrons ces deux importantes régions, l'Atlantique et l'Ouest, être complètement abandonnées.

Et le service postal, monsieur l'Orateur? De quel leadership a-t-il fait preuve dans ce domaine? Le 1^{er} août, il était plein de vigueur et d'énergie: «Nous allons intervenir à propos des Postes». On n'a rien fait sinon accabler de sarcasmes le Syndicat des postiers. On a fait paraître de grandes annonces dans les journaux qui revenaient à dire: «Les exigences de ces gens sont grotesques.» Est-ce là le genre de direction qu'il nous faut, une tentative pour susciter une confrontation avant la session, pour que le premier ministre puisse venir dire au Parlement: «Voilà une loi, faites-les retourner au travail.» Est-ce là l'art de gouverner avec fermeté?

L'Adresse—M. Horner

J'ai parlé de la mise en valeur des ressources. Le gouvernement actuel a agi de telle sorte à l'égard des provinces en ce qui concerne les impôts sur les ressources qu'on en est arrivé à se demander sérieusement quels étaient les droits des provinces dans ce domaine. Dans l'Ouest, nous sommes très conscients de l'importance des ressources naturelles pour nos économies, en particulier en Alberta et en Saskatchewan, en fait, dans toutes les régions où il s'en trouve. Or, de façon unilatérale et arbitraire, le premier ministre prétend en quelque sorte que les infrastructures et la gestion de nos ressources nous incombent, mais que nous n'avons rien à dire quand il est question de profits ou de redevances.

D'après un sondage, seulement cinq de ses députés seraient élus dans l'Ouest. Il n'y en aura pas un seul s'il ne fait pas attention, on ne le lui enverra pas dire. Pendant le peu de temps qu'il me reste, j'aimerais parler de—

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'ai le regret d'informer le député que son temps de parole est expiré. Il peut toutefois poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Pour les raisons que j'ai déjà données, je dois informer la chambre que mon parti est d'avis qu'il faut charger un nouveau gouvernement de s'occuper de la politique et de la situation économique. Au cours des dernières années de cette législature, le NPD a appuyé notre position sur certaines politiques initiatives économiques, que nous avons prises et s'est désolidarisé de nous sur d'autres questions. Nous avons accepté son appui avec plaisir quand il s'est rangé de notre côté, même si, au fond, sa philosophie diffère quelque peu de la nôtre.

Quant au sous-amendement inscrit au nom du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), compte tenu des circonstances et du contexte économique, et de la meilleure attitude à prendre pour relancer notre économie, je crois bien que nous ne pourrions pas l'appuyer. Cette importance plus qu'ordinaire que ce parti donne aux nouveaux investissements publics, est quelque chose que la population de la Saskatchewan connaît bien et que nous au Canada avons toutes les raisons du monde de mettre en doute compte tenu de l'ingérence actuelle de l'État dans tous les aspects de nos vies. Je conclurai en disant simplement que notre parti ne votera pas en faveur du sous-amendement proposé par le NPD, compte tenu des suggestions et des propositions qu'il comporte, lorsque viendra le temps de nous prononcer cet après-midi.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, pour le temps additionnel qu'on m'a accordé.

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, c'est une joie pour l'oreille d'entendre le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) parler de la philosophie de son parti car jamais elle n'a paru très limpide lorsque j'étais membre de ce parti.